

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER
POUR LA CRÉATION ET LA CONSOLIDATION
D'ACTIVITÉS DE LOISIR AUX ÂNÉS DE LES MÉCHINS**

Édition 2012-1013

Guide d'information sur le programme

La municipalité de Les Méchins est fière d'offrir aux organismes bénévoles de son milieu un programme de soutien financier pour les aider à créer et consolider des activités à l'intention de la clientèle des 50 ans et plus particulièrement les aînés.

Objectif général du programme

- Améliorer l'offre en loisir pour les 50 ans et plus de Les Méchins

Objectifs spécifiques du programme

- Favoriser la tenue d'activités intergénérationnelles
- Favoriser la collaboration entre organismes partenaires
- Stimuler la création d'activités nouvelles pour les aînés
- Mettre à contribution les talents des aînés dans l'animation d'activités
- Faciliter l'accessibilité des aînés aux activités
- Stimuler l'intérêt pour les activités offertes aux aînés

Organismes admissibles

- Organismes à but non lucratif intervenant sur le territoire de la municipalité
- Milieux d'hébergement pour aînés
- Organisations sportives et culturelles
- Clubs sociaux

Dépenses admissibles

- Toute dépense jugée pertinente pour l'atteinte des objectifs du programme visant l'amélioration des activités existantes ou la création d'une nouvelle activité

Dépenses non admissibles

- Les dépenses liées au fonctionnement et à l'administration d'un organisme
- Les dépenses liées à l'acquisition de biens immobiliers
- Les dépenses effectuées avant la confirmation du soutien financier par la municipalité

Limite du soutien financier

- Un maximum de 250 \$ (non récurrent) sera alloué jusqu'à concurrence de 50% des coûts totaux de l'activité.
- Une demande par organisme par année.

Clientèle visée

- Les personnes âgées entre :
 - 50 à 64 ans
 - 65 à 74 ans
 - 75 ans et plus

Critères d'analyse des demandes de soutien financier

- Le nombre d'aînés touchés
- La catégorie d'âge visée
- La durée et la fréquence de l'activité
- La contribution financière de l'organisme demandeur
- La collaboration d'organismes partenaires (si applicable)
- La poursuite de l'activité

Exigences administratives

- La demande de soutien financier (formulaire) doit être accompagnée d'une résolution de l'organisme indiquant clairement le montant demandé pour la création ou la consolidation d'une activité ainsi que les signataires désignés à représenter l'organisme.
- Toute dépense effectuée avant la confirmation de l'octroi financier ne sera pas admissible. Seules les dépenses effectuées après avoir reçu la confirmation de la municipalité seront admissibles.
- Le processus d'analyse des demandes de soutien financier sera effectué par les membres de la Table d'harmonisation du loisir des aînés qui portera ses recommandations au conseil municipal, institution fiduciaire de la Table d'harmonisation du loisir des aînés.
- Remettre à la municipalité et ce dans les 30 jours suivant la réalisation de l'activité prévue (sauf s'il y a entente contraire prise préalablement avec la responsable de la Table d'harmonisation) le **rapport sur l'utilisation du soutien financier accordé accompagné des pièces justificatives.**

N.B. Les organismes demandeurs recevront un chèque de la Ville **seulement après avoir déposé le rapport sur l'utilisation du soutien financier accordé avec les pièces justificatives.**

Date limite pour faire une demande

Votre demande de soutien financier peut être présentée à n'importe quel moment **entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 décembre 2013** et sera traitée dans un délai de 30 jours.

RETOURNEZ VOTRE FORMULAIRE À
Municipalité de Les Méchins
Table d'harmonisation loisir des aînés
108, route des Fonds
Les Méchins (Québec)
G0J 1T0
Téléphone : 418 729-3092
Télécopieur : 418 729-3585
Courriel : coordination.loisirs@gmail.com